

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU JEUDI 25 FEVRIER 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 3

Absents : 0

Date de convocation : 18 février 2021

Date d'affichage : 18 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - MARTIN Jean-Marie - BAILLY Béatrice - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck

**Étaient représentés :** GRANGE Guy (donne procuration à RETORNAZ André) - RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à RIVAS Natacha)

Madame Carine MAGNIN est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 21-02-024

**Objet : Subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2021**

Le rapporteur : André Retornaz, adjoint au Maire.

Après examen des bilans de fonctionnement des différentes associations, je vous propose d'allouer les montants de subventions aux associations selon le tableau ci-dessous.

Ces montants sont prévisionnels et pourront éventuellement être modifiés par délibération lors de la production des justificatifs par les bénéficiaires de ces subventions.

Afin de bénéficier de leur subvention, les associations devront impérativement fournir en mairie leurs statuts à jour, et devront également solliciter le versement de leur subvention, celui-ci qui n'étant pas automatique.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2021
A.E.P. : Fonctionnement	30 000,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	2 500,00 €
JSP - Jeunes Sapeurs-Pompiers	4 500,00 €
APPPS	16 500,00 €
Association du personnel communal	1 500,00 €
Coopérative scolaire – Ski scolaire (fond)	3 840,00 €
Coopérative scolaire – Patin scolaire	1 040,00 €

Envoyé en préfecture le 05/03/2021

Reçu en préfecture le 05/03/2021

Affiché le 05/03/2021



ID : 073-217303064-20210225-D21\_02\_024-DE

Judo-Club	9 000,00 €
Paille et Foin	300,00 €
Snow-ski club – Section Snow	21 000,00 €
Snow-ski club - Section Alpin	67 000,00 €
Snow-ski club – Section Nordique	12 000,00 €
Sois Là Aussi	2 500,00 €
Tennis Club	5 000,00 €
Uzel	1 000,00 €
Valloire Patrimoine et Culture	4 000,00 €
Valloire Solidarité Partage	1 000,00 €
Val'patin	15 000,00 €
<b>TOTAL c/65748</b>	<b>197 680,00 €</b>

La commission associations, sports, intercommunalité, navettes et vie touristique de la Station, réunie le 16 février 2021, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Où l'exposé de Monsieur Retornaz,  
Vu l'avis de la commission associations, sports, intercommunalité, navettes et vie touristique de la station du 16 février 2021,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### DÉCIDE

➤ D'allouer pour 2021, les montants de subventions de fonctionnement aux associations selon le tableau ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents  
Copie conforme  
Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 05/03/2021

Affichage : 05/03/2021

Valloire, le 05/03/2021

Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAX.

